

DECISION N°2023-203
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
CES « Analyse socio-économique »

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 novembre 2021 ;

Vu la décision n°2022-109 du 17 novembre 2021 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Analyse socio-économique » ;

Vu la délibération n°2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

DECIDE :

Article 1^{er} : Suite à la démission de Madame LAVAINÉ (Emmanuelle) le 29 novembre 2023, la composition du comité d'experts spécialisé « Analyse socio-économique » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

Madame MAXIM Laura, présidente
Monsieur SOLER Louis-Georges, vice-président
Madame APOUEY Bénédicte
Monsieur BAUMSTARK Luc
Madame BONNET Céline
Monsieur BRUNELLE Thierry
Madame CAILLAVET France
Monsieur CARPENTIER Alain

.../...

Monsieur COUTROT Thomas
Madame DETANG-DESSENDRE Cécile
Monsieur GARCIA Serge
Monsieur GAUTHEY Julien
Madame LE CLAINCHE Christine
Monsieur LEANDRI Marc
Monsieur LOHEAC Youenn
Monsieur LOUAFI Sélim
Monsieur PLOTTU Eric
Madame ROUVIERE Elodie
Madame SAINT-JEAN Maïder
Monsieur SALLES Denis
Madame TARDIEU Léa
Monsieur VERGNAUD Jean-Christophe

Article 2 : Le directeur de la Direction sciences sociales, économie et société (DiSSES) est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 8 décembre 2023

Le Directeur général

Pr Benoît VALLET